



DEPARTEMENT DE LA LOIRE
COMMUNE DE CHATEAUNEUF

Plan Local d'Urbanisme

Le PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a pour fonction exclusive de présenter le projet communal pour les années à venir. C'est un document simple, accessible à tous les citoyens qui permet un débat clair au Conseil Municipal.



La démarche d'élaboration d'un projet communal avant la définition des règles techniques est une garantie de qualité.

Il est la « clef de voûte » du PLU.

Pièce n°	Projet arrêté	Document soumis à enquête publique	Approbation
02	12 juillet 2011	du 09/01/12 au 10/02/2012	27 mars 2012 Exécutoire 12 avril 2012

Modifié le 18 décembre 2012

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Les orientations politiques qui sous-tendent le présent projet de PLU sont formulées sous la seule responsabilité de la Municipalité de Châteauneuf.

Le bureau d'étude AUA a, dans le respect des règles déontologiques, fourni toute l'assistance technique nécessaire pour accompagner la Commune dans sa démarche et l'alerter sur les risques pris.